

SÉANCE DU 29 JUIN 2021

21-06-162

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 18 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absent :

Christophe GIGOT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Karine BERRUEL, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Bilal HALHOUL pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Bénédicte GUICHON pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Laurent KERMABON, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Laurence GARREAU pouvoir à Laurent KERMABON

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

MARCHES PUBLICS

TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE À LA CALI DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RENOUELEMENT DU RÉSEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE L'AVENUE DE LA ROUDET À LIBOURNE

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment sa cinquième partie,

Vu les articles L2422-2 et L2422-12 du Code de la commande publique,

Considérant que les travaux relatifs au réseau d'alimentation en eau potable relève de la compétence de la Communauté d'agglomération du libournais (La Cali),

Considérant que les travaux relatifs à la réfection de la voirie sur la
de la compétence de la ville de Libourne,

Considérant que les travaux de renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable de
l'avenue de la Roudet ont pour objet la réfection du réseau d'eau potable, pour laquelle La
Cali est maître d'ouvrage et la réfection de la voirie communale, pour laquelle la ville de
Libourne est maître d'ouvrage,

Considérant que pour mener à bien les travaux de renouvellement du réseau d'alimentation en
eau potable de l'avenue de la Roudet, il est nécessaire de transférer la maîtrise d'ouvrage
relative à la réfection de la voirie communale à La Cali,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 24 juin 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- accepte de transférer à La Cali la maîtrise d'ouvrage relative à la réfection de
la voirie communale
- approuve la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage correspondante
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention de
transfert de maîtrise d'ouvrage et tout autre document nécessaire à sa bonne mise en œuvre
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les éventuels avenants

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne

07 juillet 2021

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 29 JUIN 2021

21-06-164

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 18 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absent :

Christophe GIGOT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Karine BERRUEL, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Bilal HALHOUL pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Bénédicte GUICHON pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Laurent KERMABON, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Laurence GARREAU pouvoir à Laurent KERMABON

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

MARCHES PUBLICS

ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET DE GAZ NATUREL (GNV) INITIÉ PAR LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION DE LA GIRONDE - SDEEG 33

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment sa cinquième partie,

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2113-6 et L.2113-7 relatifs aux groupements de commandes,

Vu le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes ayant pour objet le lancement d'un marché groupé de fourniture de véhicules légers et utilitaires électriques, au Gaz Naturel de Ville (GNV) et à l'hydrogène ;

Considérant que les Syndicats départementaux d'Énergies de (FDEE19, SDEC, SDEER, SDE24, SDEEG, SYDEC et SDEPA) s'unissent pour constituer un groupement de commandes pour la fourniture de véhicules légers et utilitaires électriques, de Gaz Naturel et Ville et à l'hydrogène ;

Considérant que pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitifs, seront conclus des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que le SDEC (Syndicat des Énergies de la Creuse) sera le coordonnateur du marché groupé pour la fourniture de véhicules électriques et GNV de tourisme et utilitaires,

Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde) est le coordonnateur local et l'interlocuteur de Ville de Libourne,

Considérant que ce groupement et ce marché présentent un intérêt pour la Ville de Libourne au regard de ses besoins propres,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 24 juin 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (34 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve l'adhésion de la Ville de Libourne au groupement de commandes pour l'achat de travaux/fournitures/services et la fourniture de véhicules électriques et GNV de tourisme et utilitaires pour une durée illimitée, et en approuve la convention constitutive

- donne mandat à Monsieur le Maire pour signer la convention constitutive du groupement, jointe en annexe, et pour prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération

- autorise Monsieur le Maire à faire acte de candidature au marché groupé de fourniture de véhicules électriques et GNV de tourisme et utilitaires proposé par le groupement

- donne mandat à Monsieur le Maire pour décider de la participation de la Ville de Libourne à des marchés publics ou accords-cadres lancés dans le cadre de ce groupement, s'ils répondent à ses besoins propres

- approuve la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 8 de la convention constitutive, et impute ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant ; A savoir que le marché groupé pour la fourniture de véhicules Électrique et GNV sera exonéré de tout frais

- s'engage à exécuter, avec le ou les prestataire(s) retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Ville de Libourne sera partie prenante dans le cadre de ce groupement, à régler les sommes dues et à les inscrire préalablement au budget

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

07 juillet 2021

Le Maire,
Philippe BUISSON



SÉANCE DU 29 JUIN 2021

21-06-165

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 18 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absent :

Christophe GIGOT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Karine BERRUEL, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Bilal HALHOUL pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Bénédicte GUICHON pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Laurent KERMABON, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Laurence GARREAU pouvoir à Laurent KERMABON

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

MARCHES PUBLICS

**ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AUX SERVICES DE
TÉLÉCOMMUNICATION INITIÉ PAR LA CALI**

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2113-6 et L.2113-7 relatifs aux groupements de commandes,

Vu le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes ayant pour objet le lancement d'un marché groupé de services de télécommunication ;

Considérant que La Communauté d'agglomération du Libournais coordonnateur du marché groupé de services de télécommunication

Libournais (La Cali) SLOW
Libournais (La Cali) SLOW
Libournais (La Cali) SLOW

Considérant que ce groupement et ce marché présentent un intérêt pour la Ville de Libourne au regard de ses besoins propres,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 24 juin 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- décide d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de service de télécommunication

- approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant La Cali coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention

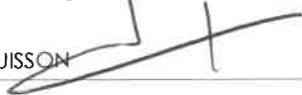
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

- désigne Monique JULIEN, titulaire et Denis SIRDEY, suppléant, pour siéger au comité de coordination et de suivi du groupement

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

07 juillet 2021

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

